



Notification retraite

Par Gilducarbet

Bonjour , j ai reçu par mail une notification de retraite, je ne suis pas d'accord sur le montant ainsi que sur la date , dans quelles conditions puis je l accepter dans un premier temps mais demander une modification du calcul ainsi qu un rattrapage par rapport à la date à laquelle je pensais partir .

Par ESP

Bonjour

Que voulez vous exprimer exactement?

Le relevés de carrière ne correspond pas à ce qui apparaissait jusqu'à présent sur votre compte retraite ?

Et au niveau de la date, pouvez vous préciser ?

Par Gilducarbet

Bonjour, merci pour votre réponse.

J'étais chef d'entreprise jusque fin 2014, date à laquelle ma société a été liquidée.

Je comptabilisais alors 142 Trimestres cotisés dont 10 avant le 31/12 de ma 20^e année. 2015 est une année de chômage non indemnisée. De 2016 à 2018, j'ai validé 4 trimestres cotisés par an entre la CIPAV et l'ENIM.

En 2019, le 1^{er} trimestre est ENIM.

Le problème commence à partir de 2019; j'ai créé une structure en Martinique le 15/08/19 et déclaré un CA de 6450? je pensais valider 2 trimestres. J'ai déclaré en 2020 14000? de CA ce qui m'a validé 4 trimestres et 15200? en 2021 qui ne me valide aucun trimestre ceci en toute incompréhension. Je vais cesser mon activité fin 2022 avec un CA de 15000 ? qui doit me valider 4 trimestres.

Ma notification ne prend en compte que 167 trimestres au 01/04/2023 date à laquelle j'aurai 62 ans.J'avais demandé un départ au 1/10/22 pour carrière longue pensant alors justifier de mes 168 trimestres. Depuis sept 21, je demande une mise à jour de mon relevé de carrière. Je n'ai aucune réponse à ce jour. Il semblerait que les cotisations soient basées sur des forfaits les 2 premières années d'exonération.

Ma question est la suivante, dois je accepter cette notification tout en poursuivant mes demandes de régularisation afin de pouvoir au moins être indemnisé à partir d'avril et ne pas être obligé de renouveler ma demande de départ ?

Pour moi, je suis en droit de demander ma retraite au minima au 01/01/2023 avec 168 trimestres.

D'autre part, il n'est pris en compte dans mon calcul que de 154 trimestres, les autres étant considérés comme des régimes non alignés.

Merci pour votre retour,

Gilles SATIER